

Province du Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Palmarolle

À une séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue ce 6 février 2012, aux lieu et heure ordinaires des séances, sont présents, sous la présidence de M. le maire, Marcel Caron, mesdames les conseillères Carolle Hamel, Louisa Gobeil, ainsi que messieurs les conseillers Ghislain Godbout, Gino Cameron et Jean-Marie Depont.

Est absente : Madame la conseillère Sylvie Hénault-Marcil.

Assiste également à l'assemblée, Monsieur Gaétan Côté, directeur général.

Mot de bienvenue.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance.

Résolution n° 18-12 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Carolle Hamel et adopté à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants au varia:

- 15.1 Lettre de remerciement au président sortant des Loisirs de Palmarolle Inc.

L'ordre du jour se lira comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 janvier 2012;
3. Affaires en suspens;
4. Correspondance;
5. Reddition des comptes à payer de janvier 2012;
6. Rapport des membres du conseil;
7. Parole au public;
8. Demande d'appui au comité de la politique familiale pour une demande de soutien financier;
9. Comité consultatif d'urbanisme;
 - 9.1 Demande de nomination au comité consultatif d'urbanisme ;
 - 9.2 Demande de dérogation pour le 346 et 349 Chemin des Montagnards
10. Adoption de la carte des numéros civiques;
11. Ajustement des prix de terrain;
 - 11.1 pour le 204, 224, 226 2^e rue Est;
 - 11.2 pour le 70, 12^e ave Ouest;
 - 11.4 pour le 193, 195 et le 197 rue Principale (route 393);
12. Demande du support financier du journal Le Pont;
13. Demande au programme d'amélioration du réseau routier municipal;
14. Autorisation achat d'abat-poussière;
15. Varia;
 - 15.1 Lettre de remerciement au président sortant des Loisirs de Palmarolle Inc.;
16. Levée et fermeture de la séance.

Résolution n° 19-12 **Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 9 janvier 2012**

Régulière 6 février 2012 - Page 2

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Carolle Hamel et adopté à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 9 janvier 2012 soit approuvé tel que présenté en ajoutant à la reddition des comptes le grand total incluant les montants versés pour les salaires.

AFFAIRES EN SUSPENS :

Le directeur général remet la liste des affaires en suspens à chacun des conseillers (cette liste est annexée au présent procès-verbal).

CORRESPONDANCE :

Résolution N° 20-12

Fondation Docteur Jacques Paradis

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroie la somme de 300 \$ à la fondation Docteur Jacques Paradis tel que prévu au budget 2012.

Résolution N° 21-12

Autorisation activité cyclo sportive

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Palmarolle autorise le passage de cyclistes sur le territoire de la municipalité dans le cadre d'une activité de financement pour la Fondation Dr Jacques Paradis. Cette activité est prévue pour le 9 juin 2012.

Résolution N° 22-12

Demande d'appui du RÉPAT pour le rehaussement du logement social en Abitibi-Témiscamingue auprès du gouvernement du Canada

ATTENDU QUE 261 000 ménages locataires du Québec ont des besoins impérieux de logement et que 2 465 ménages locataires de l'Abitibi-Témiscamingue doivent consacrer plus de la moitié de leur revenu pour se loger, au détriment de leurs autres besoins essentiels ;

ATTENDU QUE le taux d'inoccupation des logements en Abitibi-Témiscamingue est actuellement à 0,2% et n'a cessé de diminuer depuis 2001 ;

ATTENDU QU'au 31 décembre 2010, 488 ménages sont inscrits sur la liste d'attente des Offices municipaux d'habitation de la région pour l'obtention d'un HLM ;

ATTENDU QUE le manque de logements abordables compromet la concrétisation du droit au logement des ménages les plus pauvres et peut avoir des effets néfastes sur le développement de la ville ;

ATTENDU QUE la nature des problèmes de logement demande des interventions soutenues pour obtenir des résultats structurants et durables ;

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil demande au gouvernement du Canada :

De réinvestir sur une base permanente dans le développement de nouveaux logements sociaux de manière plus importante qu'il ne l'a fait au cours des dernières années ;

D'augmenter immédiatement les budgets nécessaires à la rénovation, à l'amélioration et à la modernisation de tous les logements sociaux (publics, coopératifs et sans but lucratif) ;

De maintenir ses subventions aux logements sociaux, même une fois terminées les ententes de financement à long terme qui ont été signées au moment de leur réalisation ;

Résolution N° 23-12

Demande d'appui du RÉPAT pour le rehaussement du logement social en Abitibi-Témiscamingue auprès du gouvernement du Québec

ATTENDU QUE 261 000 ménages locataires du Québec ont des besoins impérieux de logement et que 2 465 ménages locataires de l'Abitibi-Témiscamingue doivent consacrer plus de la moitié de leur revenu pour se loger, au détriment de leurs autres besoins essentiels ;

ATTENDU QUE le taux d'inoccupation des logements en Abitibi-Témiscamingue est actuellement à 0,2% et n'a cessé de diminuer depuis 2001 ;

ATTENDU QU'au 31 décembre 2010, 488 ménages sont inscrits sur la liste d'attente des Offices municipaux d'habitation de la région pour l'obtention d'un HLM ;

ATTENDU QUE le manque de logements abordables compromet la concrétisation du droit au logement des ménages les plus pauvres et peut avoir des effets néfastes sur le développement de la ville ;

ATTENDU QUE la nature des problèmes de logement demande des interventions soutenues pour obtenir des résultats structurants et durables ;

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil demande au gouvernement du Québec l'engagement de poursuivre à long terme le développement de nouveaux logements sociaux, de manière plus importante qu'il ne l'a fait au cours des dernières années, et de bonifier le programme AccèsLogis pour qu'il soit utilisable dans toutes les régions du Québec.

Résolution N° 24-12

Demande d'une solution permanente concernant l'approvisionnement en eau potable à son chalet.

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général envoie à madame Solange Doyon-Dessureault un accusé de réception de sa demande en lui précisant que nous sommes présentement à faire les démarches pour régulariser la situation de façon

Permanente.

Résolution N° 25-12 **Février – mois du coeur**

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal proclame le mois de février, mois du coeur et encourage toute la population à donner à la Fondation des maladies du coeur.

Résolution n° 26-12 **Fondation canadienne du rein**

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la Fondation canadienne du rein section de l'A.T. à faire de la sollicitation auprès des citoyens de Palmarolle par le biais du porte à porte dans les semaines du 19 au 31 mars 2012.

Résolution n° 27-12 **MRCAO – Soirée d'information sur la révision du Schéma d'aménagement et de développement**

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que monsieur le maire Marcel Caron accompagné du conseiller Ghislain Godbout et du directeur général Gaétan Côté, assiste à la soirée d'information sur la révision du Schéma d'aménagement et de développement.

Hydro-Québec – Rencontre d'information et de consultation sur le projet de renforcement du réseau de transport entre les postes de Figury et de Palmarolle

Monsieur le maire Marcel Caron assistera à la rencontre d'information et de consultation sur le projet de renforcement du réseau de transport entre les postes de Figury et de Palmarolle.

REDDITION DES COMPTES À PAYER DE JANVIER 2012 :

FOURNISSEURS	CHÈQUES	MONTANT
Les Loisirs de Palmarolle	AccèsD	24 735.11 \$
Buro Concept	C1200062	63.88 \$
MRCAO	C1200063	64 320.58 \$
Épicerie Marion et fils	C1200064	44.05 \$
Quincaillerie Palmarolle	C1200065	133.92 \$
Supérieur Propane	C1200066	2.85 \$
Garage Lacroix	C1200067	371.33 \$
J.G.R. Ltée	C1200068	325.11 \$
Groupe AST (1993) Inc.	C1200069	862.31 \$
Abinord Ltée	C1200070	294.55 \$
Agence des douanes et durevenu	AccèsD	1 800.69 \$
Ministre du revenu du Québec	AccèsD	4 287.45 \$

Régulière 6 février 2012 - Page 5

Hydro-Québec	AccèsD	18 455.64 \$
Télébec Itée	AccèsD	522.39 \$
Société canadienne des postes	M2012002	761.71 \$
ADMQ	C1200072	712.85 \$
Propane Nord Ouest	C1200073	1041.66 \$
Fondation Dr Jacques Paradis	C1200074	300.00 \$
Prévention des incendies La Sarre	C1200075	50.00 \$
Norfil	c1200076	142.34 \$
Les entreprises Loby Inc.	C1200077	459.90 \$
Corporation du transport public adapté	C1200078	2 529.00 \$
Produits pétroliers Harricana Inc.	C1200079	8 982.31 \$
Comité inter de gestion des déchets	C1200080	7 098.65 \$
Ville de La Sarre	C1200081	312.61 \$
Chambre de commerce d'Abitibi-Ouest	C1200082	48.02 \$
Multilab Direct	C1200083	226.94 \$
Garage Paul Têtu	C1200084	851.39 \$
Loyer, Oriane	C1200085	25.00 \$
Tremcom	C1200086	118.65 \$
Marcel Baril Ltée	C1200087	1 024.79 \$
Les Entreprises électriques R. Richard	C1200088	200.06 \$
Petite caisse	C1200089	127.80 \$
Industries Wajax	C1200090	6 030.44 \$
Avantage Chrysler	C1200091	344.91 \$
Créations dynamiques	C1200092	7 116.63 \$
Kenworth	C1200093	286.18 \$
Produits industriels Fraser Inc.	C1200094	1 421.51 \$
Soudure Multiples	C1200095	1 073.62 \$
Visa – Commision des transports du QC	Direct	124.00 \$
Bell Mobilité	AccèsD	133.52 \$
Fiducie Desjardins	C1200096	775.88 \$
Gyva Inc.	C1200097	1 057.23 \$
Distribution Praxair	C1200098	70.23 \$
CÔTÉ, Gaétan	C1200099	16.00 \$
	TOTAL	159 683.69 \$

AUTRES DÉBOURSÉS

Caron, Marcel	Direct	479.00 \$
Hamel, Carolle	Direct	160.18 \$
Gobeil, Louisa	Direct	160.18 \$
Godbout, Ghislain	Direct	160.18 \$
Hénault-Marcil, Sylvie	Direct	160.18 \$
Cameron, Gino	Direct	160.18 \$
Depont, Jean-Marie	Direct	160.18 \$
Côté, Gaétan	Direct	2 828.40 \$
Autres employés	Direct	8 611.41 \$
	TOTAL	12 879.89 \$
	PAIEMENT TOTAL	172 563.58 \$

Je soussigné, directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci haut mentionnées.

Gaétan Côté, directeur général

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les élus font leur rapport.

PAROLE AU PUBLIC

Question provenant des gens de l'assistance.

Résolution n° 28-12

**Demande d'appui du comité de la Politique
familiale pour une demande de soutien
financier**

Il est proposé par Jean-Marie Depont appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité ce qui suit:

D'appuyer le comité sur la Politique Familiale pour une demande de support financier auprès des instances prévues à cette fin.

Résolution n° 29-12

**Demande de nomination au comité consultatif
d'urbanisme**

ATTENDU QU' à l'article 7 du règlement no 259 Constituant le comité consultatif d'urbanisme, il est prévu que ;

Le comité est composé de cinq (5) membres : soit deux (2) membres du conseil, 1 membre de l'Union des Producteurs Agricoles du Québec, deux (2) résidents de Palmarolle. Ces personnes sont nommées par résolution et leur permet d'obtenir le droit de vote au sein du comité et ce, excluant la ou le secrétaire et l'inspecteur (trice) en bâtiment ;

ATTENDU QU' il n'a présentement aucun poste de vacant au comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Marie Depont secondé par Louisa Gobeil et majoritairement résolu ce qui suit:

Que le comité consultatif d'urbanisme soit maintenu tel quel et ne pas nommer monsieur Mario Lacasse comme nouveau membre au comité consultatif d'urbanisme tel que demandé à la séance régulière du 9 janvier 2012.

Madame Carolle Hamel enregistre sa dissidence sur ce point.

Résolution n° 30-12

**Demande de dérogation mineure : 346 et 349,
Chemin des Montagnards**

ATTENDU QU' une demande en dérogation a été déposée pour analyse au comité consultatif d'urbanisme pour le 346 et le 349, Chemin des Montagnards, et tenant compte que les marges de recul de 1 mètre ne sont pas respecté pour l'annexe au garage du numéro civique 346 et pour les remises au numéro civique 349 qui sont respectivement à 0.63 et 0.70 mètre des lignes latérales;

ATTENDU QUE l'emplacement actuel des remises et de l'annexe ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété et qu'il y a entente avec les propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter les demandes de dérogation pour les numéros civique 346 et 349 à la condition que les propriétaires voisins acceptent la

situation et qu'il y a une entente qu'y existe entre les voisins;
Régulière 6 février 2012 - Page 7

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Gino Cameron secondé par Jean-Marie Depont et unanimement résolu ce qui suit:

Que la dérogation mineure NO 07DER11, des numéros civique 346 et 349, Chemin des Montagnards, soit acceptée à la condition que les propriétaires voisins acceptent la situation.

Résolution n° 31-12

Carte des numéros civiques

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest doit mettre en œuvre l'action #65 du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité ;

ATTENDU QUE le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) a besoin des numéros civiques pour définir les nouveaux territoires des services de sécurité incendie ;

ATTENDU QU' une carte des numéros civiques de la Municipalité de Palmarolle a été remis au maire lors du conseil d'administration de la MRC D'Abitibi-Ouest du 18 janvier 2012 ;

ATTENDU QUE la carte des numéros civique a été révisée et les correctifs ont été apportés sur la carte des numéros civique par la MRC d'Abitibi-Ouest le 2 février 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Louisa Gobeil et unanimement résolu ce qui suit:

- d'adopter la carte des numéros civiques ;
- d'autoriser la MRC d'Abitibi-Ouest et le CAUAT à utiliser ces informations pour la délimitation des nouveaux territoires des services de sécurité incendie ainsi que le déploiement des ressources prévues au SCRSI (Schéma Couverture de Risque en Sécurité et Incendie).

Résolution 32-12

Ajustement du prix des terrains de la 2^e Rue Est

Il est proposé par Louisa Gobeil appuyé par Carolle Hamel et unanimement résolu :

D'ajuster le prix pour le fonds de terrain du 204, 224 et 226 2^e Rue Est à 2.95 \$/m². Ce prix correspond à la valeur établit par la MRC.

D'ajouter le prix pour la compensation relative à l'asphalte pour l'an 3, soit 828.50 \$, au prix du terrain du 204, 2^e Rue Est, tel que le stipule la résolution no 56-10.

Les coûts pour l'arpentage et l'aqueduc et égout demeurent inchangés.

Résolution 33-12

Ajustement du prix du terrain du 70, 12^e Avenue Ouest

Il est proposé par Louisa Gobeil appuyé par Carolle Hamel et unanimement résolu :

Régulière 6 février 2012 - Page 8

D'ajuster le prix pour le fonds de terrain du 70, 12^e Avenue Ouest à 2.46 \$/m².
Ce prix correspond à la valeur établit par la MRC.

D'ajouter le prix pour la compensation relative à l'asphalte pour l'an 3, soit 828.50 \$, au prix du terrain, tel que le stipule la résolution no 55-10.

Les coûts pour l'arpentage et l'aqueduc et égout demeurent inchangés.

Résolution 34-12

Ajustement du prix des terrains de la Rue Principale

Il est proposé par Louisa Gobeil appuyé par Carolle Hamel et unanimement résolu :

D'ajuster le prix pour le fonds de terrain du 193, 195 et 197 rue Principale à 3.61 \$/m². Ce prix correspond à la valeur établit par la MRC.

Les coûts pour l'arpentage et l'aqueduc et égout demeurent inchangés.

Résolution N° 35-12

Demande de soutien financier du journal Le Pont

ATTENDU QUE le journal Le Pont est un journal communautaire et de propriété collective accessible à l'ensemble des citoyens et citoyennes de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le contenu du journal est d'intérêt communautaire et favorise la couverture d'actualité locale,

ATTENDU QUE le journal fait la promotion des initiatives du milieu, contribue au développement culturel, social et économique du milieu et est un outil de promotion et de développement ;

POUR CES MOTIFS

il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Gino Cameron et unanimement résolu ce qui suit :

D'accorder une aide financière de 3 000 \$ pour l'année 2012 qui sera versé en 3 versements (février, mai, septembre). Par contre, le conseil se réserve la discrétion de suspendre l'aide financière advenant des changements dans l'identité du journal, dans son rôle communautaire ou dans les priorités de son contenu, tel que défini dans le document officiel de la politique d'information selon leur résolution 211-03 adopté le 13 juin 2011.

Résolution N° 36-12

Demande au programme d'amélioration du réseau routier municipal

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général soit mandaté pour faire une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal.

Résolution N° 37-12

Autorisation d'achat d'abat-poussière

Régulière 6 février 2012 - Page 9

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général soit autorisé à faire l'achat d'abat-poussière pour étendre sur les chemins de la municipalité.

Résolution n° 38-12

Lettre de remerciement au président sortant des loisirs de Palmarolle

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Jean-Marie Depont et unanimement résolu :

Qu'une lettre soit envoyée au Président sortant des loisirs de Palmarolle, afin de le remercier pour sa généreuse implication au sein de l'organisme.

Résolution n° 39-12

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que la séance soit levée.

Marcel Caron
Maire

Gaétan Côté
Secrétaire - Trésorier